

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française
portant prolongation du mandat de Directeur général de la
Direction générale IT de l'Entreprise publique des
Technologies Numériques de l'Information et de la
Communication de la Communauté française**

A.Gt. 06-06-2025

M.B. 26-06-2025

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu la loi spéciale de réformes institutionnelles du 08 août 1980, l'article 87 §3, remplacé par la loi spéciale du 08 août 1988 et modifié par la loi spéciale du 06 janvier 2014 ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 03 octobre 2002 fixant le statut administratif et pécuniaire du personnel de l'Entreprise publique des Technologies Numériques de l'Information et de la Communication de la Communauté française, l'article 5bis ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 20 septembre 2012 instaurant un régime de mandats pour les fonctionnaires généraux des Services du Gouvernement de la Communauté française et des Organismes d'intérêt public qui relèvent du Comité de Secteur XVII, l'article 22 ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 16 juillet 2024 fixant la répartition des compétences entre les Ministres et réglant la signature des actes du Gouvernement ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 19 juillet 2024 portant règlement du fonctionnement du Gouvernement ;

Vu la décision du 23 mai 2025 du Gouvernement de la Communauté française, en l'absence de désignation d'un nouveau mandataire au 31 mars 2025, de prolonger du 1^{er} avril 2025 jusqu'à la désignation d'un nouveau mandataire, et au plus tard jusqu'au 31 décembre 2025 inclus, le mandat de Monsieur Fabrice ANTOINE, en qualité de Directeur général (Rang 16) de la Direction générale IT de l'Entreprise publique des Technologies Numériques de l'Information et de la Communication de la Communauté française ;

Sur la proposition de la Ministre de la Fonction publique ;

Après délibération,

Arrête :

Article 1^{er}. - Le mandat en cours de Monsieur Fabrice ANTOINE, en qualité de Directeur général (Rang 16) de la Direction générale IT de l'Entreprise publique des Technologies Numériques de l'Information et de la Communication de la Communauté française, est prolongé du 1^{er} avril 2025 jusqu'à la désignation d'un nouveau mandataire, et au plus tard jusqu'au 31 décembre 2025 inclus.

Article 2. - Le présent arrêté sera notifié à l'intéressé et une copie en sera transmise à la Cour des Comptes, pour information.

Article 3. - La Ministre de la Fonction publique est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Bruxelles, le 06 juin 2025.

Pour le Gouvernement de la Communauté française :

La Ministre-Présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur,
de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones,

E. DEGRYSE

La Ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification
administrative et des Médias,

J. GALANT